



# CADRE DE RÉFLEXION POUR UN NOUVEAU CONTRAT CITOYEN AU TOGO



*Faire renaître l'espérance au TOGO*

Juin 2024



## ■ Préambule

Citoyennes et citoyens togolais ;

Quoi de plus fort pour qualifier ce que nous vivons tous depuis plusieurs décennies et qui se complexifie de plus en plus ?

À cette étape de la lutte citoyenne, plus aucune invective ou indexation contre quiconque. Nous avons tous échoué individuellement et collectivement à des degrés divers ! Ayons la modestie sincère de nous l'avouer personnellement et collectivement.

Tirons les leçons et allons vers une nouvelle organisation.

### **1) Le préalable**

A présent, tout individu qui se reconnaîtra dans les valeurs portées par cette vision et ayant des charismes, des dons, des compétences et qui souhaiterait nous rejoindre sincèrement, devrait pouvoir consentir amplement à mettre au profit du peuple en lutte, ses atouts, sans en vouloir tirer un quelconque intérêt personnel.

Retournons à la case de départ pour repartir sur de nouvelles bases, cette fois-ci plus rassurantes et plus sérieuses.

Nos divertissements par moment et nos fourberies dissimulées, les trahisons face aux attentes du peuple souverain et en conquête de sa libération, les jeux personnels enrobés pour masquer les intentions inavouées au sein des regroupements... ont fragilisé les regroupements, en plus de beaucoup d'autres facteurs.

Tant qu'il y a la vie, tant que les femmes et hommes auront une existence sur cette planète, rien ne devrait nous couper de l'espérance.

Usons des voies et moyens légitimes appropriés à notre circonstance, pour sortir de la prolongation de l'ignominie, de la déchéance et pour avancer vers le chemin de la victoire.

Reconnaissons que l'on est trop souvent passé à côté, face à un système de prédation et de domination. Ce système a gangrené toutes les institutions du pays, par la mal gouvernance et la confiscation du pouvoir par tous les moyens. L'impératif pour nous est de rebondir en connaissance de cause.

### **2) Un préalable, la définition d'une vision de rupture.**

Le critère principal, est l'adhésion à un ensemble de préalables, consigné dans le contrat citoyen du Togo, soumis à votre appréciation, comme éléments

fondateurs de notre initiative. Ce document, concerté suite à quelques échanges, sera renforcé par vos apports pour être adapté le moment venu.

Il ouvrira la porte à l'élaboration du véritable PROJET de rupture qui verra le jour par la suite. Nous convenons et affirmons dès le départ que le PROJET de rupture, transcendera toutes les individualités. Rien ne sera au-dessus de celui-ci.

### **3) La question de la gouvernance.**

Le second axe qui divise et qui crée des problèmes relève de la gouvernance et du pilotage des initiatives. Le postulat de la prééminence de la vision de rupture sur toutes les individualités, exige de nous que chaque personne qui adhère à cette initiative, n'arrive pas dans l'esprit d'être incontournable dans sa mise en œuvre.

La logique qui sous-tend celle-ci, est la détermination d'un consensus et l'idée que chaque porteur de cette vision puisse en assurer le leadership selon les circonstances.

Ensemble et déterminés, nous serons davantage plus forts dans notre organisation et nos rapports de conquête des pouvoirs. Rien ne saurait être au-dessus du collectif. Aucune individualité aussi charismatique, aussi riche, aussi complète qu'elle soit ne serait à elle seule capable de porter cette vision.

### **4) Le passage de témoin, la transmission du leadership aux générations suivantes.**

Osons également aller vers le passage de la main aux générations suivantes, à travers la transmission d'expériences, de responsabilités et de leadership de nos gouvernances, pour un renouvellement qui apportera un souffle nouveau à nos initiatives.

Pour sa part, la nouvelle génération doit faire preuve d'abnégation, de détermination et d'engagement. A l'instar des jeunes d'autres pays, la jeunesse togolaise doit répondre au rendez-vous de l'histoire et apporter sa pierre dans la lutte pour la liberté et la dignité.

### **5) L'ingénierie de projets politiques, les thinks tanks...**

Pour ce qui relèverait de l'ingénierie de projets politiques qui découlent de la présente vision, plus d'improvisations pour courir derrière les oppresseurs du peuple en lutte. Rien ne saurait plus se dérouler comme par le passé.

Constituons des thinks-tanks, pour des anticipations, afin d'alimenter en réflexions, stratégies et prospectives, à brève échéance, à moyen terme et pour la longue durée, tout ce que nous devrions entreprendre. Le foisonnement de compétences devrait nous permettre de couvrir les attentes de différentes

commissions, en alimentant nos actions et en les renforçant par des productions de nos cercles de réflexion.

### **6) Le citoyen garant de la nouvelle vision.**

Le citoyen garant de la nouvelle vision doit être exigeant envers lui-même avant d'être exigeant envers ses concitoyens. Il doit être un adepte de l'intelligence collective et de ce fait être ouvert d'esprit et tolérant dans ses prises de position. Il doit connaître son milieu, s'ouvrir au monde par sa culture et sa connaissance du monde. Il doit chérir son pays et être prêt à se sacrifier pour celui-ci. Il doit être respectueux des valeurs et des emblèmes nationaux. Il ne doit pas céder à la corruption et à l'achat de conscience, il doit faire preuve de clairvoyance et de discernement pour ne plus être l'objet de manipulation. Quand retentit l'hymne national, il marque un arrêt dans ses activités et porte sa main droite sur son cœur, preuve de sa fidélité à son pays. A son pays, il doit respect, soumission et sacrifice.

### **7) Les initiateurs de la nouvelle vision**

Par ailleurs, nous, initiateurs de cette démarche, devant Dieu, devant les mânes de nos bienheureux ancêtres,

devant vous, peuple togolais qui aviez consenti tant de sacrifices demeurés improductifs, formulons en ces termes notre engagement et notre détermination, enrichis par le passé et inspirés par les valeurs de la nouvelle vision de rupture, affirmons en notre âme et conscience, et vous prenant à témoin, en proclamant que :

- jamais aucun de nous, ni individuellement, ni collectivement, ni dans une complicité déguisée ne pourrait porter atteinte à cette initiative ;
- instruments et outils de facilitation, d'accompagnement et de veille stratégique à élargir, notre rôle sera de conseiller, d'accompagner la mise en œuvre de cette vision.

Que plus jamais, rien ne soit plus comme le passé.

Qu'il advienne ainsi.

Que la Providence bénisse le Togo.

...

## **Contexte**

Ancien protectorat allemand, puis territoire sous mandat et sous tutelle de la France, le Togo a accédé à la souveraineté internationale le 27 avril 1960. Situé dans le Golfe du Bénin entre le Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest, et le Burkina

Faso au nord, le Togo couvre une superficie de 56.785 km<sup>2</sup> et s'étire du nord au sud sur une longueur de 600 km alors que sa largeur varie entre 50 à 120 km selon les latitudes. Sa population est de 8 848 699 habitants.

L'avènement de l'indépendance au Togo est le fruit d'une évolution politique très précoce dès la colonisation allemande. Elle va véritablement s'éclorre avec la naissance des partis politiques à partir de 1945. A cet égard, les élections du 21 octobre 1945 constituent une étape décisive de la naissance d'une vie politique au Togo qui va baliser la voie pour la marche vers l'indépendance dont les principaux acteurs sont l'Administration coloniale française, le Comité de l'Unité Togolaise (CUT), son fer de lance la Justice-Union-Vigilance-Education-Nationalisme-Ténacité-Optimisme (JUVENTO), le Parti Togolais du Progrès (PTP) et l'Union des chefs et populations du Nord (UCPN). Les moments forts de cette évolution politique sont 1951, 1956 et 1958 marqués par des élections ponctuant la marche vers l'indépendance.

Une élection législative anticipée organisée sous l'égide des Nations Unies le 27 avril 1958 permet au Togo de choisir l'indépendance. Le 27 avril 1960 sera proclamée l'indépendance du Togo par Sylvanus OLYMPIO, Président du Conseil des Ministres du Togo. En 1961, avec l'adoption d'une nouvelle constitution de la première République, Sylvanus OLYMPIO devient le premier président du Togo. Entre 1960 et 1962, le Togo avait les meilleurs indicateurs économiques de la zone franc : un budget équilibré, un taux de croissance de 8% et un taux d'inflation de 2%. La loi du 12 décembre 1962 a créé la Banque centrale du Togo et la monnaie togolaise. Cette loi sera promulguée le 1er janvier 1963.

Le 13 janvier 1963, un coup d'Etat conduit au renversement et à l'assassinat de Sylvanus OLYMPIO par une junte dont l'acteur principal, Etienne EYADEMA devenu plus tard GNASSINGBE Eyadema sera le père de l'actuel chef d'Etat. Beaucoup ont soupçonné une forte implication des services secrets occidentaux dans ce coup d'Etat.

Le Gouvernement de M. Nicolas GRUNITZKY qui a pris le pouvoir après l'assassinat de OLYMPIO soumet au référendum une nouvelle constitution en mai 1963. Etienne EYADEMA, après une période d'hésitation et d'observation, va prendre le pouvoir en 1967 et le garder jusqu'à son décès en 2005.

Le régime de GNASSINGBE Eyadema est marqué par un état d'exception qui dure quelques années. Conformément à l'ordonnance n°1 du 15 avril 1967, le Lieutenant-colonel Etienne Eyadema assume les fonctions présidentielles. Il domine tout le pouvoir d'Etat en l'absence de tout contre-pouvoir constitutionnellement établi. En août 1969 il lance l'appel historique de Kpalimé et en novembre de la même année il crée un parti unique, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT). Par la suite, il affermit son pouvoir par la transformation du parti unique en parti-Etat au congrès de Kara en 1976. Le 9 janvier 1980, son règne sera marqué par la constitutionnalisation du régime. L'emprise totale exercée sur le pouvoir, accompagnée de violations des droits de l'Homme n'ont pas manqué de susciter des troubles et tensions.

C'est sur ce terreau de mécontentements sociopolitiques grandissants qu'éclatent le 05 octobre 1990 de violentes manifestations populaires à la suite du procès de deux étudiants accusés de diffusion de tracts subversifs.

Les troubles politiques et sociaux occasionnent un nombre important de blessés et de morts. Les temps forts de la contestation et de la libéralisation du régime Eyadema se déclinent en un certain nombre de dates et d'événements majeurs : adoption de la charte des partis politiques instaurant le multipartisme (12 avril 1991), le 12 juin 1991 un accord entre le pouvoir et les forces démocratiques organise la tenue de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) du 8 juillet au 28 août 1991, attaque contre la primature et récupération par le Général GNASSINGBE Eyadema de l'essentiel des prérogatives que la CNS avait confiées au Premier Ministre (03 décembre 1991), attentat de Soudou contre un convoi de l'opposant Gilchrist OLYMPIO (5 mai 1992), adoption d'une nouvelle constitution (27 septembre 1992), lancement d'une grève générale illimitée (16 novembre 1992), tragédie de la place Fréau Jardin avec comme conséquence la suspension de la coopération avec la Communauté européenne (25 janvier 1993), attaque lancée contre la résidence officielle de GNASSINGBE Eyadema (25 mars 1993), nouvelle tentative de coup d'Etat contre le Général Eyadema (4 et 5 janvier 1994), réélection contestée du Général Eyadema (21 juin 1998), victoire du RPT qui rafle la quasi-totalité des sièges aux législatives boycottées par l'opposition (21 mars 1999), modification contestée du code électoral (8 février 2002), modification profonde de la Constitution par le Parlement, notamment de l'article 59 de la Constitution ouvrant la voie à une nouvelle candidature de GNASSINGBE Eyadema (30 décembre 2002), rejet de la candidature de l'opposant Gilchrist OLYMPIO à la présidentielle (2 mai 2003), dénonciation par Gilchrist OLYMPIO du "coup d'Etat permanent" du chef de l'Etat (21 mai 2003), réélection contestée de GNASSINGBE Eyadema pour un troisième mandat (1er juin 2003), normalisation partielle des relations entre le Togo et l'Union Européenne suite aux 22 engagements (2004) et décès du Général GNASSINGBE Eyadema (5 février 2005).

Le décès du Général GNASSINGBE Eyadema va déboucher sur une situation socio-politique profondément marquée par de vives tensions. Contre les dispositions constitutionnelles et avec l'appui d'un quarteron d'officiers généraux des forces armées togolaises, son fils Faure Essozimna GNASSINGBE prend le pouvoir dans des conditions contestables marquées par plusieurs révisions de la constitution togolaise en une journée. Ce double coup d'Etat, ainsi que le coup de force électoral qui a tenté de le légaliser, a déclenché clivages et affrontements des protagonistes des deux camps, pouvoir et opposition pour le maintien ou la conquête du pouvoir. Les violences électorales entraînent plus de 500 morts selon une enquête des Nations Unies (plus de 1000 morts selon d'autres sources).

Un accord politique global (APG) entérinant un certain nombre de réformes constitutionnelles et institutionnelles et la mise en place d'un processus Vérité, Justice et Réconciliation est signé par le parti au pouvoir, les représentants des partis d'opposition et deux organisations de la société civile (20 Août 2006). La mise

en œuvre chaotique des recommandations de l'APG déclenche de nouveau des contestations de la part des forces démocratiques. Les revendications principales portent sur la finalisation de la mise en œuvre des réformes prévues par l'APG, l'arrêt des violations des droits Humains, des processus électoraux plus équitables et plus transparents, notamment les élections législatives qui devaient se tenir avant octobre 2012.

Une insurrection populaire (août 2017 à novembre 2018) réclame le retour à la constitution de 1992 et le droit de vote de la diaspora avant la fin de la législature prévue pour juillet 2018. A la suite d'une médiation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'élection législative se tient finalement le 30 décembre 2018 et est une seconde fois boycottée par l'opposition réunie au sein de la coalition de 14 partis politiques (C14). L'Assemblée élue sans les 14 partis de l'opposition procède à la modification de la constitution qui réintègre de nouveau la limitation du nombre de mandat et un scrutin à deux tours pour l'élection du Président de la République. Plusieurs autres amendements, 27 au total, sont ajoutés au projet de révision constitutionnelle introduit par le gouvernement qui portait sur deux articles. Parmi ces amendements figurait l'alinéa de l'article 59 précisant que l'élection du président de la république au suffrage universel direct ainsi que la limitation à deux du nombre de ses mandats ne pouvait être modifiées que par référendum.

Depuis l'élection législative de 2018, le paysage politique du Togo est dominé par le parti au pouvoir, l'Union pour la République (UNIR) appuyée par les tenants du parti (RPT) du père, qui détient 59 sièges sur 91 au Parlement. Le 25 mars 2024, un groupe de députés en fin de mandat appartenant à sa majorité initie une nouvelle constitution qui prévoit le passage d'un régime semi-présidentiel à un régime parlementaire. Cette nouvelle constitution est adoptée au parlement le 19 avril 2024, sans le peuple et en violation des dispositions constitutionnelles de la IV<sup>e</sup> république. Sa promulgation intervient le 06 mai 2024.

Deux semaines après la promulgation, le contenu final de la nouvelle constitution était non disponible et donc inconnu des Togolais. C'est au matin du 21 mai que les Togolais ont eu accès sur les réseaux sociaux au Journal Officiel présentant enfin le texte de la nouvelle constitution. Le Président de la République détiendra des pouvoirs cérémoniels et sera nommé par le parlement pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois. La gouvernance de la nation sera confiée au Président du Conseil des ministres, un rôle nouvellement établi attribué au chef du parti majoritaire à l'Assemblée. Cette personne aura un mandat de 6 ans renouvelable et sera mandatée par l'Assemblée nationale. En tant que chef du gouvernement, le Président du Conseil oriente la politique nationale et nomme les fonctionnaires civils et militaires.

Le nouveau texte constitutionnel promulgué par l'actuel Chef de l'Etat marque l'entrée du Togo dans sa cinquième république.

De nouvelles élections législatives et régionales se sont tenues le 29 avril 2024 dans des conditions de fraudes généralisées sur toute l'étendue du territoire.

Elles ont consacré la domination du parti UNIR sur l'Assemblée Nationale et le parlement avec 108 sièges sur 113.

## Appel pour un nouveau contrat citoyen

***Le Togo vit une situation de faillite totale avec une crise politique, sociale et économique qui s'éternise. Cette crise n'est pas le fait de la nature du régime constitutionnel mais celui de la mal gouvernance et du déficit démocratique. Nonobstant cela, des députés aux ordres ont procédé à l'adoption d'une nouvelle constitution conduisant à un changement de régime avec la promesse que cette entreprise va améliorer les conditions de vie des Togolais. Pourtant la désespérance est générale, avec peu de perspectives d'embellie pour les prochaines années. Selon les données du FMI, les perspectives économiques pour 2024 classent le Togo seulement à la 12<sup>ème</sup> place parmi les 14 pays de la zone CFA, devant la République Centrafricaine (RCA) et la Guinée Bissau.***

***En outre, les données mondiales de 2023 sur la corruption sont peu reluisantes pour notre pays avec un score de 69 (129<sup>e</sup> place mondiale) alors que des pays comme le Sénégal et le Bénin font de meilleurs scores. Force est de reconnaître que le régime au pouvoir a atteint ses limites et ne peut offrir des perspectives meilleures en termes de développement ou d'espérance.***

***Cette entreprise de nouvelle Loi fondamentale est une fraude à la constitution ; elle conduit à l'instauration au Togo d'une dictature du parti UNIR et au maintien de Faure Essozimna GNASSINGBE au pouvoir ad vitam aeternam. Cette dernière forfaiture déconstruit des acquis démocratiques obtenus au prix d'énormes sacrifices (le suffrage universel direct et la limitation du mandat du président de la République), engage l'Etat dans une quasi monarchisation du régime en place depuis des décennies et renvoie l'alternance au pouvoir aux calendes grecques. Au regard de la loi constitutionnelle de 1992, c'est un crime imprescriptible et de haute trahison qui délégitime le pouvoir actuel de Faure Essozimna GNASSINGBE.***

***Face à cet énième coup de force visant à remettre de nouveau les compteurs de mandats présidentiels à zéro et à octroyer un mandat à vie au Chef de l'Etat, Faure Essozimna GNASSINGBE, nous voulons réaffirmer qu'une lutte citoyenne sans faille peut mettre fin à cette dérive despotique et totalitaire.***

***Pour faire face à l'urgence qu'impose la nouvelle donne, nous lançons un appel aux forces vives à taire leurs divergences et à se mettre ensemble pour participer et contribuer au succès de la lutte contre ce nouveau coup de force. Nous lançons un appel patriotique à tous les citoyens à s'engager dans une démarche citoyenne afin de faire échec à l'érection d'une monarchie de type familial au Togo.***

***Nous lançons un appel à toutes les forces démocratiques à s'inscrire dans une dynamique républicaine pour l'alternance au Togo.***

***Il est temps de mettre fin à ce chaos national et à construire un nouvel ordre autour d'un nouveau contrat citoyen. Il doit être porteur d'espérance pour un Togo nouveau, plus uni, juste, libre, digne et soucieux des vraies valeurs sociétales. Il nécessite de mettre fin au règne de l'arbitraire et de définir les contours d'un véritable Etat de droit où n'est possible que ce qui est conforme aux règles. Nous réaffirmons notre rejet de la constitution de la Ve République, facteur de division et exprimons la volonté d'inscrire le nouveau contrat citoyen sur les fondements de la Constitution de 1992.***

***Pour ce faire, le nouveau contrat citoyen doit s'élaborer autour des objectifs suivants :***

- 1. Apaiser le climat socio-politique ;***
- 2. Séparer les pouvoirs pour une démocratie consolidée et réformer les institutions de la république ;***
- 3. Protéger les droits de l'Homme et du citoyen ;***
- 4. Rendre l'armée et les forces de sécurité plus républicaines ;***
- 5. Promouvoir la bonne gouvernance, combattre la corruption et le détournement des deniers publics ;***
- 6. Organiser des élections libres, démocratiques et transparentes pour garantir la vérité des urnes et l'alternance au pouvoir ;***
- 7. Garantir l'accès à l'éducation pour tous et réformer l'enseignement ;***
- 8. Améliorer l'état du système de santé ;***
- 9. Mettre en place les mécanismes pour un décollage économique du Togo ;***
- 10. Positionner géo-stratégiquement le Togo en Afrique.***

## **1. APAISER LE CLIMAT SOCIO-POLITIQUE**

### **- Libérez les détenus politiques**

Depuis 2005, l'accession au pouvoir par Faure Essozimna GNASSINGBE a donné lieu à des violations des droits de l'Homme et à des violences de toutes sortes. Plusieurs arrestations pour des raisons politiques ont été opérées notamment dans les rangs de l'opposition et parmi les citoyens. Ainsi plusieurs compatriotes ont été mis en prison et continuent d'y croupir. Il y a urgence pour recenser le nombre de Togolais mis en prison pour des raisons politiques.

Leur libération doit donner lieu à des réparations afin de leur permettre de jouir de leur liberté. Il en sera de même pour nos compatriotes qui ont perdu la vie en détention. L'Etat togolais doit réparer les torts causés à leurs ayants droits.

Certains services ou lieux de détention spécialisés dans la répression des délits politiques doivent faire l'objet de fermeture et leur personnel remis à la disposition des services de l'Etat. Il sera formellement interdit tout détournement de services publics notamment l'armée, les autres forces paramilitaires et la police à des fins politiques ou de répression.

### **- Favoriser le retour des exilés par le vote d'une loi d'amnistie**

Pour des raisons politiques et aussi pour des raisons économiques, plusieurs compatriotes ont dû quitter le Togo ou renoncer à leur nationalité. Tout Togolais ayant été contraint à l'exil par des raisons politiques doit bénéficier d'une loi d'amnistie totale. Toute personne en service ayant été contrainte à l'exil pour des raisons politiques doit retrouver sa place ou, à défaut, bénéficier de réparations à hauteur des préjudices subis. En cas de décès, les ayants droits pourront bénéficier de réparations.

Une loi d'amnistie sera prise pour faciliter le retour au pays des exilés politiques.

### **- Rendre justice pour les victimes de violences politiques**

De nombreuses personnes ont perdu la vie en raison des violences politiques et de leurs opinions. Le caractère sacré de la vie humaine doit être la pierre angulaire de toute action politique dans notre pays et doit être le soubassement de notre société. La Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) l'a mis au premier rang de ses recommandations en écrivant : **« La CVJR recommande à l'Etat de poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des droits de l'Homme conformément aux obligations de l'Etat dans ce domaine, notamment le respect du droit à la vie ; de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter et faire respecter le caractère sacré et absolu du droit à la vie qui ne doit être supprimée sous aucun prétexte »**. Toute action physique ou autre visant à ôter la vie doit être bannie définitivement. C'est le premier principe d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie. Au nom de ce principe, il faut rendre justice aux victimes et à leurs familles et prendre des mesures de non réédition.

### **- Rompre avec la tribalisation du pays**

Les différents groupes ethniques avaient appris à vivre dans des relations de respect, de plaisanterie, d'évitement dans l'ordre anthropologique avant l'ère de la traite négrière et l'ère coloniale.

Pour une mainmise sur nos populations, le colon avait érigé en méthode de domination, l'exacerbation des divisions ethniques. On avait fait croire à certaines ethnies qu'elles étaient supérieures aux autres parce qu'elles avaient été les premières à être en contact avec leur civilisation. Puis, sentant que les groupes privilégiés avaient commencé par développer un potentiel de rébellion et de demande d'autonomie, le colon s'était appuyé dans certains milieux sur les autres groupes pour créer la détestation générale.

Une ligne imaginaire avait été établie, marquant la séparation du pays en nord-sud. Alors que la bataille de la libération du Togo fut engagée, le colon n'avait pas trouvé mieux que d'impulser la création d'un parti regroupant les chefs et populations du nord, pour faire contrepoids aux indépendantistes.

Cet héritage colonial se poursuit encore au point où même il est érigé en système de gouvernance politique, prenant en otage les populations qui ne demandent qu'à vivre ensemble et librement, dans un brassage marqué par le respect des uns et des autres, en faisant de leurs différences, du positif pour la construction d'une nation.

Il est grand temps de mettre un terme à cette spirale de division. Un engagement pour rebâtir ensemble le socle commun de votre vivre ensemble en prenant en compte les situations particulières dans un cadre concerté.

## ■ 2. SEPARER LES POUVOIRS POUR UNE DEMOCRATIE CONSOLIDÉE ET REFORMER LES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE

Le Togo de la nouvelle ère va se construire sur des valeurs. Il faut des réformes systémiques profondes afin de restaurer la confiance en nos institutions. La réforme des institutions, le principe républicain de la séparation des pouvoirs pour une démocratie fortement enracinée sont un impératif pour le Togo. Il faut faire des choix forts, judicieux destinés à faire de la démocratie l'épine dorsale, la sève nourricière et vivifiante de la vie sociale, économique et politique du Togo.

Réformer les institutions : il faut rénover et adapter les institutions aux exigences des démocraties modernes. Il faut sortir de ce système où le chef de l'exécutif concentre à lui seul le pouvoir et a une prééminence sur tout. Il faut mieux encadrer certaines de ses prérogatives, raffermir le parlement et le secteur de la justice, garantir les droits fondamentaux des citoyens.

Le Togo a été caractérisé pendant très longtemps par la caporalisation et la faiblesse des institutions de la république. Il faut souligner qu'une démocratie n'est efficace que lorsqu'elle est animée par des institutions fortes qui fonctionnent librement. Au Togo la composition des institutions et/ou la désignation de leurs membres leur enlève tout fonctionnement libre et efficace.

La séparation des pouvoirs, bien que consacrée par les textes, ne l'est pas dans la réalité. De plus, les institutions de par leur composition et les choix des personnes qui les animent font l'objet d'un détournement de leurs objectifs ou de l'inefficacité dans leurs actions.

Pour y remédier, il faut changer la manière de composer les institutions de la République en évitant de laisser au président de la République le choix de désigner une grande partie de leurs membres. Il faut mettre un terme à l'assujettissement à l'exécutif et garantir des mécanismes pour des choix objectifs basés sur les compétences.

De plus, il faut que la désignation des membres composant les institutions se fasse sur la base soit du choix éclairé des personnes ou des institutions qui y sont représentées ou à défaut de l'élection des membres par leur corps de provenance. C'est à ce seul prix, que nous pouvons valablement composer des institutions crédibles et assurer leur bon fonctionnement en veillant à ce que leurs membres soient libres de leurs actions et décisions.

## ■ 3. PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

La protection des droits de l'Homme et du citoyen passe par un système de justice de qualité. L'État doit pouvoir assurer le bon fonctionnement de la justice et lui donner les moyens de protéger les droits de l'Homme et du citoyen dans le pays. Pour cela, une réforme approfondie du système judiciaire s'impose ainsi que la production de textes permettant son bon fonctionnement.

La formation à l'éthique des juges et des étudiants en droit ainsi que la formation des citoyens à leurs droits doivent être la garantie d'une bonne justice au Togo. La justice doit disposer de mécanismes efficaces de contrôle de l'action judiciaire. Pour ce faire, le choix des personnes assurant ce contrôle doit se faire avec intégrité et en se donnant les moyens pour la réussite de leurs actions.

Comme amélioration du fonctionnement de la justice les actions préconisées sont :

- l'amélioration et la garantie de l'accès à la justice pour tous les citoyens et l'organisation de l'aide juridictionnelle au profit des personnes démunies ;
- l'amélioration des conditions de détention et la garantie du respect par tous, des droits fondamentaux des personnes privées de liberté ;
- le fonctionnement effectif des juridictions administratives ;
- la garantie en toutes circonstances du respect par tous principalement des acteurs de la justice des règles et délais de procédure ;
- le contrôle des délais de traitement des procédures judiciaires afin de prévenir la lenteur abusive et d'assurer l'efficacité du recours à la justice dans les conflits sociaux ;
- le contrôle efficace de l'accès de l'exercice des professions judiciaires ;
- la mise en place de mesures efficaces de lutte contre la corruption et le renforcement des sanctions disciplinaires en cas d'indélicatesse ;
- le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité de la justice ; à cette fin, il convient de revoir la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature pour en faire un organe véritablement indépendant vis-à-vis de l'exécutif.

## ■ 4. RENDRE L'ARMÉE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ PLUS RÉPUBLICAINES

Le recrutement dans l'armée et les forces de sécurité doit se faire dans la transparence sur toute l'étendue du territoire sans discrimination du lieu de provenance, sur des critères bien définis et sans privilégier telle ou telle ethnie. L'Etat-major doit être acquis aux idées républicaines et les officiers promus sur la base du mérite. Dans la formation des nouvelles recrues, il faudra insister sur le caractère républicain d'une armée nationale. L'armée nationale doit être une armée de métier performant et doit être cantonnée dans son rôle de défense du territoire. Elle devra bénéficier des conditions optimales pour sa modernisation et sa professionnalisation.

Le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les agglomérations doit être exclusivement confié à la police et à la gendarmerie. Leurs tâches seront exercées dans les règles de l'art notamment dans le respect des citoyens. Il faut améliorer les conditions de travail et de vie des forces de l'ordre et renforcer la capacité d'investigation de la police scientifique. Les membres des services de renseignement doivent respecter les droits humains. Le recours aux logiciels d'espionnage doit être strictement encadré.

Aucun service de l'armée ou des forces de sécurité ne doit faire l'objet de détournement de sa mission pour des raisons politiques. La participation des militaires en activité à la vie politique doit être proscrite.

L'armée et les forces de sécurité doivent être soucieuses de la protection des droits de l'homme. Le Togo peut aussi dans ses accords de partenariat exiger une capacité de production industrielle dans le domaine de l'armement (armes légères, drones etc...).

## 5. PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE, COMBATTRE LA CORRUPTION ET LE DETOURNEMENT DES DENIERS PUBLICS

Une réforme de la gouvernance d'État s'impose au Togo. Le président de la République chef de l'État est garant du bon fonctionnement du pays et les institutions lui apportent le concours nécessaire. Les députés à l'Assemblée nationale ainsi que les conseillers municipaux et régionaux sont élus et bénéficient de ce fait de la protection des textes en vigueur.

Ainsi les membres du gouvernement, les directeurs de service ne sont pas des élus de la République et ne doivent bénéficier d'aucun droit lorsqu'ils dérogent à leurs obligations. En cas de non-conformité de leurs actions, ils doivent répondre devant la justice au même titre que les citoyens. Ils sont de ce fait responsables au même titre que les citoyens devant la justice. Ils ne doivent pas user de leurs prérogatives pour détourner l'action publique de ses finalités. Par conséquent, ils doivent éviter de se comporter comme des personnes qui sont au-dessus des lois.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'Etat, des mécanismes de contrôle d'État notamment la Cour des comptes, l'Inspection générale d'Etat et les structures chargées du contrôle de l'action publique doivent bénéficier des moyens pour leur fonctionnement. Il faut plus de transparence dans la mise en œuvre des politiques et des états financiers (sauf ceux en lien avec la sûreté de l'Etat) doivent être accessibles au public.

### - **Combattre la corruption et le détournement des deniers publics**

Un des fléaux majeurs qui plombe l'action gouvernementale est la corruption et le détournement des deniers publics. Au Togo, la corruption est généralisée au point de remettre en cause les fondements éthiques et économiques du pays.

Les institutions de lutte contre la corruption se sont multipliées ces derniers temps sans révéler leur efficacité.

La lutte contre la corruption doit être un engagement citoyen et déclarée de ce fait d'utilité publique. Toute personne victime d'acte de corruption doit le dénoncer au risque d'être accusée de recel. Des mécanismes de contrôle doivent être institués pour détecter des faits de corruption et rendre crédible le fonctionnement de l'Etat togolais auprès des partenaires techniques et financiers.

1 % du montant annuel total des montants récupérés au titre de la corruption sera reversé aux lanceurs d'alerte sur les faits de corruption et aux organisations de lutte contre la corruption au Togo.

## 6. ORGANISER DES ELECTIONS LIBRES, DEMOCRATIQUES ET TRANSPARENTES POUR GARANTIR LA VERITE DES URNES ET L'ALTERNANCE AU POUVOIR.

Des réformes sérieuses liées aux élections et aux conditions de leur organisation doivent être menées. Ces réformes qui devaient faire l'objet d'un débat national propre à engager un large consensus viseront entre autres :

- la crédibilité de toutes les institutions impliquées dans la mise en œuvre et l'encadrement des processus électoraux : le choix de vrais hommes avec une garantie d'indépendance et d'impartialité ;
- la mise en place d'un fichier d'état civil permettant d'établir la liste des personnes en capacité de voter ;
- l'établissement de pièces d'identité aux électeurs et son utilisation à la place de la carte d'électeur ;
- le découpage électoral qui doit s'appuyer sur des critères démographiques tout en tenant compte de l'histoire du peuplement de notre pays ;
- les modes de scrutin qui seront choisis de manière, d'une part, à toujours garantir l'élection du chef de l'État à la majorité absolue des votants, d'autre part à assurer une représentation fidèle de toutes les sensibilités politiques au Parlement dans les assemblées locales ;
- le droit de vote des Togolais de la diaspora ;
- les sanctions très lourdes contre les auteurs de fraude électorale.

L'organisation et le déroulement du scrutin ainsi que la proclamation des résultats doivent se faire dans le respect des normes et standards admis par la communauté internationale. Les réformes doivent également exiger de l'État, pendant la période électorale souvent sensible au Togo, le respect et la protection des droits et des libertés fondamentaux de tous les citoyens sans exception. Aucune action de l'État ne doit viser la restriction abusive de communication et ne doit être de nature à entraver l'exercice des droits et libertés de sorte à faire douter de la transparence du processus électoral source de conflits. Toutes les mesures doivent être prises pour garantir l'efficacité des voies de recours prévues par la loi et l'impartialité des décisions qui en seront issues.

## - Garantir l'alternance au pouvoir

Selon le principe républicain de la séparation des pouvoirs inscrits dans la Constitution togolaise, l'équilibre entre les trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est indispensable à la réalisation d'une société démocratique respectant les libertés individuelles et les droits fondamentaux des citoyens. Des réformes constitutionnelles et législatives doivent être menées pour garantir plus efficacement l'indépendance de chacune de ces entités afin qu'elles jouent pleinement leur rôle et éviter des interférences qui paralysent leur bon fonctionnement.

Par conséquent, les réformes institutionnelles doivent notamment viser la mise en place de mesures garantissant de meilleures conditions pour l'alternance démocratique au pouvoir. Le mandat présidentiel doit être limité. Ainsi nous recommandons le retour à la formule originelle de l'article 59 de la Constitution du 14 octobre 1992 qui affirme que le *«Président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois»* ou la formulation de la constitution de la République du Bénin : *« En aucun cas nul ne peut, **de sa vie**, exercer plus de deux mandats de président de la République »*.

## 7. GARANTIR L'ACCES A L'EDUCATION POUR TOUS ET REFORMER L'ENSEIGNEMENT

L'éducation est un droit et chaque Togolais doit en jouir. De plus aucun pays ne doit son développement à l'exportation et à la vente de ses ressources mais à la qualité de ses ressources humaines. Pour amorcer son développement socio-économique, le Togo doit disposer d'une population bien formée et instruite.

Le Togo doit organiser des états généraux pour définir le profil du citoyen capable de lui assurer son développement, et d'élaborer une loi d'orientation visant à mettre en cohérence et en synergie les ressources humaines, matérielles et financières mobilisées pour l'éducation.

Une place importante doit être consacrée à l'alphabétisation et à l'enseignement technique et professionnelle notamment dans les domaines de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles.

Une réforme de l'enseignement s'impose pour rendre efficace notre système d'enseignement afin de lui permettre de préparer les jeunes aux métiers selon le principe « un jeune, un métier porteur ». La réforme de l'enseignement de 1975 porte encore des éléments d'une réforme efficace de l'enseignement au Togo. Des états généraux permettront de l'actualiser et d'en faire un outil de gestion de l'enseignement. Les questions d'éducation et d'enseignement doivent être gérées par un ministère de l'éducation nationale.

## 8. AMELIORER L'ETAT DU SYSTEME DE SANTE

La pandémie de la COVID 19 a mis en exergue les graves insuffisances de notre système de santé. La forte tension durant cette période s'est très peu dissipée depuis et aujourd'hui encore le secteur de la santé montre de très nombreuses failles :

- les ressources humaines sont très insuffisantes et les structures publiques fonctionnent en sous-effectif. Pourtant, le Togo dispose d'écoles de formation à même d'assurer le capital humain nécessaire pour garantir un fonctionnement optimal des structures de soins.

- Les infrastructures et équipements sont vétustes ou non adaptés. L'hôpital Dokta Lafia présente un plateau technique de qualité mais est peu accessible à la majorité des habitants dont les ressources sont très limitées. Le système actuel nous a habitués à une absence d'entretien, de maintenance, de rénovation et de renouvellement programmé. Pour ces différentes raisons, des hôpitaux comme les CHU de Lomé ou de Kara, les structures sanitaires du parcours de soins imposé par l'Assurance Maladie Universelle (AMU) (dispensaires, CMS) avec un plateau technique non adapté, ne répondent plus aux normes minimales en termes de qualité de soins.

En clair, pour l'heure, les structures publiques de soins ont du mal à assurer une qualité de soins indispensable à l'amélioration de l'état de santé de notre population. La santé doit réellement être une priorité de l'action gouvernementale et bénéficier de plus de budget.

## 9. METTRE EN PLACE LES MECANISMES POUR UN DECOLAGE ECONOMIQUE DU TOGO

Le Togo appartient à la catégorie des pays les moins avancés. Le secteur primaire, principalement l'agriculture contribue à hauteur de 18,5 % au PIB, le secteur secondaire (agro-alimentaire, construction, industrie de l'eau, de l'électricité...) représente 22,9 % du PIB, le secteur tertiaire (activité portuaire et aéroportuaire, commerce, activité financière) contribue à 58,6 % du PIB. Chaque secteur a une large marge de progression notamment l'agriculture qui peut bénéficier de meilleurs investissements stratégiques et permettre au Togo d'améliorer ses performances économiques, de lutter contre le chômage des jeunes, de lutter contre l'exode rural et d'alimenter vigoureusement une industrie de transformation pour une plus-value.

Il faut une vraie maîtrise de l'énergie, indispensable à une industrialisation compétitive et au confort des ménages qui n'auront plus à souffrir des délestages.

Il faut réformer le secteur minier. Les potentialités y sont réelles et une exploitation rationnelle et transparente permettra de décupler les capacités en lien avec ce secteur. Le Togo doit améliorer ses capacités propres d'exploitation, en mettant en place des parcours de formation de qualité, en investissant dans du matériel de production, de prospection et en faisant le choix d'une industrie

de transformation. Les accords avec les sociétés d'exploitation doivent garantir les droits des habitants et des travailleurs. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sera scrutée et devra garantir un dynamisme évolutif dans les conditions de vie et de travail des habitants.

L'innovation et la technologie sont aujourd'hui incontournables et doivent s'inscrire dans tous les secteurs de l'économie. Elles aideront à améliorer les performances, à dynamiser la recherche et à stimuler le génie créateur.

## ■ 10. POSITIONNEMENT GEOSTRATEGIQUE DU TOGO EN AFRIQUE

Le Togo doit s'inscrire dans une dynamique de changement géostratégique et monétaire afin d'assumer sa souveraineté internationale par la définition de nouveaux rapports avec les autres pays en Afrique et dans le monde.

### - Engager résolument le Togo sur la voie du panafricanisme

Les pères des indépendances, avaient décidé d'orienter le continent dans une dynamique de renforcement de l'unité d'action pour le développement. Convaincus qu'en étant ensemble, on était plus fort, ils avaient fait de la défense de leur souveraineté, une donne incontournable en tournant résolument le dos à toutes les immixtions colonialistes de déstabilisation, de leur projet commun. La philosophie directrice était celle d'un panafricanisme prônant la solidarité et faisant la promotion de l'unité africaine.

Pourtant, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), devenue l'Union Africaine (UA), n'a pas du tout tenu les promesses d'intégration conformément à la vision panafricaine d'une Afrique unie, libre et en pleine possession de sa propre destinée. Il en est de même, malheureusement, pour nos organisations sous-régionales notamment la CEDEAO.

Le Togo doit renouer avec le véritable rêve panafricain et pour un développement concerté de toute l'Afrique en participant pleinement à la réforme des institutions régionales et continentales.

### - Rompre avec le système monétaire issu de la colonisation

Le Président Sylvanus OLYMPIO, avait pris la décision de sortir du franc CFA et n'avait donc pas signé le traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en mai 1962. La suite fut tragique.

Le franc CFA, plus de 60 années après les indépendances, en lien avec d'autres facteurs, n'ont pas permis le décollage économique des États qui l'ont en commun. Pour l'Afrique de l'Ouest, le temps est revenu pour mettre sur pied un système financier gage de sa souveraineté. Le Togo assumera pleinement son rôle pour accompagner cet élan irréversible de nos peuples.

### - Adopter une posture décomplexée dans toutes les relations de coopération

L'affirmation de la souveraineté du Togo sera très lisible dans les choix stratégiques de développement, avec pour unique ambition, de sortir le pays de sa dépendance, en réalisant les aspirations pour un changement de système qui assure à nos concitoyens leur mieux-être.

Dorénavant les relations de coopération seront revisitées afin de corriger ce qui ne serait pas à l'avantage de notre pays.

Le temps du réveil togolais pour l'action africaine commune a sonné. Rejoignons ce cadre pour reconstruire notre cher pays, dans une nouvelle Afrique qui tiendra ses promesses à l'avenir, pour être au rendez-vous dans le concert des nations comme un partenaire responsable et respectable.

## ■ ANNEXE

### SERMENT

Je jure devant Dieu et les Togolais de me battre pour rendre effectif ce nouveau Contrat citoyen en partageant les valeurs et les actions qu'il porte.

Je m'engage à être solidaire de toute personne ou entité œuvrant à la réalisation de ce contrat. Par conséquent, je vais :

- m'abstenir de tous propos ou actes visant à saper les bases de la dynamique unitaire conduisant à la réalisation de ce contrat ;
- combattre toutes formes de discrimination ;
- œuvrer personnellement ou collectivement à la création du Togo nouveau.

### Contact :

Toute personne désireuse d'œuvrer à la réalisation de cette vision peut contacter :

M Ekoué David **DOSSEH**  
M Kokou **AWOKOU**  
Professeur N'buéké **GOEH-AKUE**  
Mme Brigitte **AMEGANVI**  
M Noel **HONKU**

Pour toute contribution, écrire à :

[contratcitoyentogo@protonmail.com](mailto:contratcitoyentogo@protonmail.com)

SPECIMEN